

Date d'envoi de la convocation : 13 décembre 2018

---

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 19 décembre 2018**

---

L'an deux mille dix-huit, le 19 du mois de décembre à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 21 M. le Maire, M. Michel BAUER, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, Adjoint.

M. Patrick MORISSET, M. Alain BERTRAND, Mme Anne ESCOLA, Mme Corinne FRITSCH, M. Steve LOZANO, M. Jérémy BOISSON, Mme Amandine VIGNERON, M. Joris MONSEIGNE, Mme Brigitte BILLA, M. Denis LAGOFUN, Mme Lydia LESCOMBE, M. Jean-Yves MAS, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 5 M. Alexandre DANJEAN qui a donné procuration à Mme Alexia BACQUEY  
Mme Bénédicte LABBE qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET  
Mme Catherine DUBOURG qui a donné procuration à M. Cyrille RENELEAU  
Mme Tiphaine RAGUENEL qui a donné procuration à M. Jean-Yves MAS  
M. Cyril CAMU qui a donné procuration à Mme Brigitte BILLA

Absent : 1 M. Olivier BACCIALONE

*M. Patrick MORISSET est élu secrétaire de séance.*

## N° DL19122018-12g: Budget annexe Camping – Budget primitif 2019

Rapporteur : Monsieur Adrien DEBEVER

Ce budget s'équilibre à hauteur de 410 015.87 euros en fonctionnement et de 116 741.18 euros en investissement.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à L.2343-2 ;

**VU** la délibération n° DL22112018-09 en date du 27 novembre 2018 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2019 ;

**VU** le rapport de présentation du budget principal et des budgets annexes joint à la présente délibération ;

**VU** l'avis de la commission finances, marchés et ressources humaines en date du 13 décembre 2018 ;

**Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :**

### ARTICLE 1

ADOpte le budget primitif 2019 susmentionné tel que proposé chapitre par chapitre.

### Délibération adoptée.

POUR : 20 M. Le Maire, M. Michel BAUER, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, M. Patrick MORISSET, Mmes Bénédicte LABBE, M. Alain BERTRAND, Mmes Catherine DUBOURG, Anne ESCOLA, Corinne FRITSCH, MM Steve LOZANO, Alexandre DANJEAN, Jérémy BOISSON, Mme Amandine VIGNERON et M. Joris MONSEIGNE.

CONTRE : 6 Mme Brigitte BILLA, Mme Tiphaine RAGUENEL M. Denis LAGOFUN, Mme Lydia LESCOMBE, MM Cyril CAMU et Jean-Yves MAS.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire  
**Laurent PEYRONDET**



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le :

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

Accusé de réception en préfecture  
033-213302144-20181226-DL19122018-  
12gA-BF  
Date de télétransmission : 26/12/2018  
Date de réception préfecture : 26/12/2018